Ministère de l’Intérieur : « Aujourd’hui, la France compte entre 600 et 900.000 irréguliers »

22/11/2023 à 13h47



À en croire le ministre de l’Intérieur lui-même, « aujourd’hui, notre pays compte entre 600 .00 et 900.000 irréguliers ». Dont un gros tiers de déboutés seulement, car tous les clandestins ne déposent pas de demande d’asile. Un magistrat spécialisé explique: «En dix ans, en dehors des années atypiques de la crise sanitaire de 2020 et 2021, le nombre de demandeurs d’asile a augmenté progressivement pour doubler entre 2013 et 2022, passant de 66 000 demandeurs à plus de 130.000 par an».

Il poursuit: «Parallèlement, le taux de protection accordé à ces personnes est passé de 28 % en 2013 à plus de 41 % en 2022. Si l’on additionne les déboutés durant cette séquence de dix années, le total avoisine les 310.000 sans-papiers». Or, il le reconnaît: «Seulement un débouté sur dix est effectivement reconduit dans son pays d’origine». Sur 134.000 obligations de quitter le territoire français (OQTF) signifiées en 2022, dont environ 40 % concernaient les déboutés du droit d’asile, les mesures réellement exécutées ne dépassaient pas même le pourcentage dérisoire de 6,9 %. Un constat d’impuissance déjà formulé par la Cour des comptes,

dès février 2015, dans un rapport révélé par Le Figaro.

(…)

Dans le flot des déboutés, des nationalités se distinguent. Parmi les plus gros contingents: les Ivoiriens (plus de 3000 demandes par an), déboutés aux trois quarts, mais aussi les Algériens (plus de 1000 demandes), déboutés neuf fois sur dix. Les Nigérians (2500 demandeurs), Maliens, Mauritaniens, Sénégalais, Tchadiens (autour du millier de demandeurs chacun) ont peu de chance également de décrocher un statut protecteur. Tout comme les ressortissants d'Haïti (2500 demandes), des Comores, du Bangladesh et de Turquie (plus de 5000 demandes chacun), mais aussi du Pakistan (plus de 3000), du Sri Lanka et du Kosovo. Tous déboutés aux trois quarts. Au minimum.

(….)

Le Figaro